**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 20 (1932)

**Heft:** 375

**Artikel:** Les femmes et la Société des Nations

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-260625

# Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

# Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 27.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

2 1 MARS 19

Bi 1

# ivement F

DIRECTION ET RÉDACTION M<sup>n</sup>e Emilie GOURD, Crêts de ADMINISTRATION

M<sup>110</sup> Marie MICOL. 14, rue Micheli-du-Crest Compte de Chèques postaux 1. 943 Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

## ORGANE OFFICIEL

des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

ABONNEMENTS

. Fr. 5. ÉTRANGER . . 8.-

La ligne ou son espace : 40 centimes

ANNONCES

...Du soleil dans le ciel, mais surtout dans le cœur. c'est le vœu qu'adresse pour Pâques le "MOUVEMENT FÉMINISTE" à tous ses amis, lectrices et lecteurs, collaboratrices et collaborateurs, abonnés

et abonnées.

Dora LAUTERBURG :

Portrait de fillette

## Aux Chambres fédérales

Le beurre, le fromage et le vote des femmes au Conseil National.

Le Conseil national a consacré une semaine entière de travail intense à discuter notre situation économique, touchant ainsi tour à tour aux problèmes du travail, de l'exportation, des salaires et du coût de la vie. Et trop souvent, hélas! par un enchaînement logique implacable, les remèdes que l'on pourrait ap-

implacable, les remèdes que l'on pourrait apporter aux uns, compronmettent gravement les intérêts des autres.

C'est sur les épaules de M. Schulthess que retombe encore aujourd'hui la lourde charge d'établir des conditions supportables pour notre vie économique. Dans un grand, exposé, e magistrat a déclaré qu'il n'apportait pas un programme de réorganisation complète. Les conditions économiques du monde entier sont telles que personne ne peut prévoir les difficultés de demain. Ce qu'il nous faut, c'est parer aux besoins les plus pressants en ayant soin d'éviter tout changement brusque des prix ou de la valorisation du franc suisse. Pour le moment, il est indispensable d'assurer des prix ou de la valorisation du franc suisse. Pour le moment, il est indispensable d'assurer l'existence de notre production nationale. L'étranger nous inonde de marchandises à des prix dérisoires et paralyse par là le marché intérieur. Il est indispensable de fermer temporairement les frontières à certains produits et d'élever les droits d'entrée pour d'autres. ¹ Mais ce qui est beaucoup plus difficile, c'est la réglementation de l'exportation, qui dépend « des autres » plus que de nous. On cherche à créer des moyens de compensation, obligeant les pays qui veulent vendre On cherche à créer des moyens de compensa-tion, obligeant les pays qui veulent vendre chez nous à accepter de leur côté de la mar-chandise suisse. De cette façon, on obtiendrait en même temps des commandes et la garantie de leur paiement. Le système est toutefois difficile à appliquer, car le commerce réclame une grande souplesse et la liberté du choix. Un autre projet d'aide à l'industrie laitière a déjà fait l'objet d'un arrêté fédéral et a été soumis au vote des Chambres. Une organisa-tion privée, comprenant toutes les sociétés

a déjà fait l'objet d'un arrêté fédéral et a été soumis au vote des Chambres. Une organisation privée, comprenant toutes les sociétés intéressées à la question, aura à régler dorénavant l'importation du beurre sous le contrôle de l'Etat. Toute importation de beurre étranger conditionnera un achat proportionnel de beurre suisse. En 1931 nous avons consommé 16 millions de kilogs de beurre suisse et plus de 10 millions de beurre étranger, de beurre danois surtout, qui est beaucoup moins cher. Comme, d'autre part, notre fromage trouve toujours moins de débouchés à l'étranger, ce que visent nos autorités serait d'augmenter de 4 millions de kilogs la production du beurre, et de diminuer au contraire la production du fromage de 8 millions de kilogs. Pour faire vendre le nouveau contingent de beurre, l'office central du beurre sera tenu d'acquérir le beurre indigène au prix fixé par la Confédération, et de n'importer de l'étranger que le beurre nécessaire pour couvrir les besoins supplémentaires. Grâce à des subventions, le prix du beurre de table ne devra pas dépasser 5 fr. par kilog.

Cette action de secours à l'industrie laitière ainsi que le contingentement des importations ont été acquellis de facon fort différente par

Cette action de secours à l'industrie laitière ainsi que le contingentement des importations ont été accueillis de façon fort différente par les représentants des groupements économiques. M. Sülzer, le grand industriel de Winterthour, a réclamé des frontières largement ouvertes, afin que notre vie économique s'adapte par elle-même à celle de l'étranger. Il faut faire baisser le coût de la vie, les salaires, les marchandises, au niveau international, en refusant les restrictions d'importation. Au nom des socialistes, M. Grimm a affirmé qu'une baisse des salaires ne mettra nullement fin à la crise, car elle diminuerait la puissance d'achat des consommateurs. La crise, selon lui, n'est qu'à son début; elle est le commencement de la fin du régime capita-

 $^{1}$  Rappelons que les théories du Conseil fédéral exposées ici ne sont point forcément celles de notre journal. (Réd.)

liste, et ne s'arrêtera que lorsque l'esprit de gain et de lucre aura fait place au désir de venir en aide aux besoins de l'humanité. M. Grimm propose un système de compensa-tion entre Etats, basé sur des monopoles.

önig, Müller, Gnäggi, d'autres encore, ont éclaré énergiquement que les paysans ne peuvent pas supporter encore une diminution des prix de leurs produits, qui sont aussi bas que possible, et ne correspondent déjà plus au coût de la production agricole. Un abais-sement des taux hypothécaires serait le seul remède à la misère de cette partie de la po-mbletion

remède à la misère de cette partie de la population.

On voit que M. Schulthess n'a pas eu tort de dire qu'on lui demandait la quadrature du cercle. Nous ajouterons mème la quadrature d'un cercle vicieux, dans lequel chaque mesure décidée pour surmonter une difficulté suscite immédiatement un autre obstacle!

Toutefois, et en clôture de ce grand débat, la Chambre a voté à une grande majorité la création d'un office central du beurre, de même que les restrictions d'importation et les droits d'entrée proposés.

Au beau milieu de ces délibérations sur le beurre et le fromage, deux manifestations féminines, d'inspiration opposée elles aussi, ont fait irruption dans le bloc masculin des députés: d'une part, une pétition des femmes socialistes, qui, réunies en congrès à Lucerne et lasses d'attendre, réclament des autorités fédérales qu'elles s'occupent enfin de la pétition en faveur des droits politiques des femmes suisses. D'autre part, un mémoire de la Ligue antisuffragiste, exposant, au moyen des arguments sentimentaux que nous lui connaissons, que la femme suisse, sentant bien son incapacité à mener les affaires publiques et possédant déjà tous les droits qu'elle pourrait désirer, demande à être préservée du droit de vote, incompatible, selon elle, avec l'accomplissement de ses devoirs d'épouse et de mère. On se demande s'il faut rire ou pleurer de tant de naîveté!...

A. Leuch.

Lire en 2me page:

Briand féministe. In Memoriam: Maurice Gabbud; Marguerite Mathez.

En 3me et 4me pages:

La Conférence du Désarmement: ses adver-saires. L'élection de Hindenburg et les femmes alle-

mandes.
Les femmes et les tribunaux d'enfants.
Questions d'éducation: La VI Journée d'éducation à Neuchâtel; Mme Maria Montessori à Genève.
H. Z.: L'Assemblée des femmes socialistes à Lucerne.
Nouvelles des Sociétés.

#### En feuilleton:

Jeanne Vuilliomenet: Cinq romancières an-glaises. I. Virginia Woodf. M.-L. Prets: Œuvre nationale de la montagne, et dentelles de Gruyère.



Les Femmes et la Société des Nations

## Contre la traite des femmes

Le Comité de la S. d. N. contre la traite des femmes est convoqué à Genève pour le 4 avril prochain, sa session ne pouvant durer que 5 jours, cette année, en raison de la Conférence du Désarmement, dont les travaux



Une des toiles les plus remarquées à l'Exposition des Femmes peintres, sculpteurs et décoratrices (Section du Berne), qui est ouverte tout ce mois à la Kunstalle de Berne.

Cliché Kunsthalle (Berne)

recommenceront à la même date après l'in-terruption de Pàques, et qui absorbe les ser-vices intérieurs du Secrétariat (secrétaires, tra-

vices intérieurs du Secrétariat (sécrétaires, traducteurs, interprètes, dactylographes, etc.).

A l'ordre du jour de ce Comité figurent notamment les questions suivantes: Rapports a) du secrétaire sur l'état des travaux, b) des gouvernements pour l'année 1930, c) des organisations bénévoles, d) de l'agent de liaision avec le B, I, T.; amendements aux Conventions de 1910 et de 1921 relativement a la suppression de la limite d'âge et aux sanctions à infliger aux souteneurs; composition du Comité; organisation et travail des autorités centrales; emploi des femmes dans la police; protection des jeunes femmes artistes; rapatriement des prostituées étrangères; assistance aux femmes sortant de prison etc., etc.

## Une déléguée à l'Assemblée extraordinaire

Une seule femme a été désignée comme déléguée à l'Assemblée extraordinaire de la S. d. N. convoquée pour s'occuper de l'affaire sino-japonaise, et c'est notre amie, Dr. P. Luisi, aux capacités politiques de laquelle son gouvernement a ainsi rendu hommage. Toutes nos félicitations.

## Le vote des femmes en France

Après que le Sénat ait repoussé, ainsi que nous l'avons annoncé dans notre dernier numéro, la réforme électorale, le vote des femmes inclus, telle que l'avait votée fa Chambre à une écrasante majorité, le président de la Commission du suffrage universel de la Chambre des Députés, M. Mandel, a immédiatement annoncé qu'il allait présenter à nouveau, sous forme de contre-projet, le texte introduisant le suffrage féminin et le vote obligatoire.

obligatoire. Ce petit jeu entre les deux Chambres, Ce pelit jeu entre les deux Chambres, qui ferait penser, s'il ne s'agissait de questions trop importantes pour que l'on puisse risquer cette comparaison, à une partie de cachecache, a eu cependant une conséquence: c'est que le Sénat, qui depuis, non pas des mois, mais des années — pour préciser, depuis le 31 mai 1927!! — se refusait avec la complicité du rapporteur, M. Héry, à discuter la proposition qui lui avait été soumise jadis par M. Louis Marin, l'un des 80 membres du groupe féministe au Sénat, s'est enfin décidé a fixer une date pour ce débat. Non pas sans se faire tirer l'oreille, aligner beaucoup de mauvaises raisons (faut-il noter que notre pays a été cité en exempfe des démocraties qui refusent le droit de vote aux femmes?...) mais enfin la date du 15 mars a été adoptée, en étant bien entendu que, quel que soit le résultat de ce débat, les femmes ne pourront en tout cas pas prendre part aux élections législatives de ce printemps, et n'exerceront pas leurs droits avant les élections de 1936.

Malheureusement, le 15 mars étant la date précisément où nous mettons en page ce numéro-ci du Mouvement, nous craignons très fort de ne pouvoir donner déjà, même en abrégé et sans commentaires, le résultat de cette discussion, sur lequel nous reviendrons alors dans le numéro suivant. Nos lecteurs voudront bien nous excuser, en se rendant compte des lenteurs et des difficultés de parution que rencontrent forcément des journaux comme le nôtre pour être tout à fait up to date, lenteurs et disfficultés que nous ne demanderions pas mieux que de corriger par une parution plus fréquente, si cela était du domaine des choses possibles.

En attendant, nous sommes certaines que nos lecteurs nous sauront gré de mettre sous leurs yeux l'article suivant emprunté à un quotidien français, et que nous communique une abonnée. Mais nous ne le reproduisons pas, faut-il l'avouer, sans un sentiment d'envier quel est celui de leurs collaborateurs, homme de lettre et romancier, qui s'engagerait publiquement aussi à fond pour notre cause?...

E. Gb.

#### Le vote des femmes

Les députés viennent de voter en faveur du suf-

frage des femmes.

Que vont faire les sénateurs? Vont-ils recommencer à noyer le projet sous prétexte d'exa-men? Vont-ils, une fois encore, le renvoyer aux commissions?

